

Accord de coopération scientifique et technologique CE/Brésil: renouvellement

2017/0139(NLE) - 15/01/2018 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté le rapport d'Angelo CIOCCA (ENF, IT) sur le projet de décision du Conseil concernant le renouvellement de l'accord de coopération scientifique et technologique entre la Communauté européenne et le Brésil.

La commission parlementaire a recommandé que le Parlement européen **donne son approbation** au renouvellement de l'accord.

L'accord de coopération scientifique et technologique entre la Communauté européenne et le Brésil est entré en vigueur le 7 août 2007. L'accord a été conclu à l'origine pour une durée de cinq ans et peut être renouvelé tous les cinq ans par consensus. Le Parlement est maintenant appelé à donner son approbation au second renouvellement.

Comme l'indique l'exposé des motifs accompagnant la recommandation, le Brésil a accompli des progrès significatifs en matière de politique scientifique, technologique et d'innovation (STI) depuis le dernier renouvellement de l'accord ([décision 2012/646/UE](#)).

Le Brésil reste à la pointe de la recherche dans le domaine de **l'agriculture**, ainsi qu'en ce qui concerne les **maladies infectieuses et tropicales**. Il est aussi un acteur de rang mondial dans les domaines des technologies de l'information et de la communication, des nanotechnologies et de l'énergie, autant de domaines de recherche qui présentent un intérêt pour l'Union européenne.

L'accord couvre un large éventail de domaines de recherche qui relèvent des programmes-cadres de recherche et d'innovation de l'Union européenne. La recherche sur les énergies renouvelables, et en particulier sur les **biocarburants avancés de 2e génération**, constitue l'un des domaines de coopération prioritaire.

Parmi les pays tiers non associés, le Brésil est le sixième pays le plus actif dans le 7e Programme cadre (2007-2013) et le cinquième dans le cadre d'Horizon 2020 à ce jour. Le potentiel du Brésil en tant que partenaire dans le domaine de la recherche et de l'innovation continuant d'augmenter, ce pays doit être considéré comme un partenaire stratégique pour l'Union en Amérique latine.